



Programme de la formation continue des experts en automobile année 2022 Véhicules Endommagés (VE) – Qualification 2023

Objectifs pédagogiques

Cette formation est destinée à l'actualisation et la mise à jour des connaissances juridiques et techniques nécessaires à la conduite des procédures relatives aux véhicules endommagés visés par les articles du code de la route. Elle comprend une partie administrative et une partie technique. Les objectifs sont décrits dans le programme ci-après.

Public concerné & niveau requis

Cette qualification est réservée aux experts chargés du contrôle des véhicules endommagés figurant sur la liste nationale des experts en automobile, ayant suivi la formation reconnue comme acquise pour les experts disposant du diplôme d'expert en automobile datant de plus d'un an. Le suivi de cette formation assure à l'expert le bénéfice de cette qualification pour le contrôle des véhicules endommagés, qui demeure valable jusqu'au 31 décembre de l'année suivant la formation.

Programme

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- 8h30 : Accueil.- 9h00 : Présentation et attentes des participants.- 9h15 : Actualités & statistiques de la sécurité routière.- 9h30 : Les « News » de la profession.- 9h45 : <u>Thème</u> : La CNEA
<u>Objectif</u> : Rappeler ses fondamentaux et ses conséquences.- 10h45 : Pause- 11h00 : <u>Thème</u> : La responsabilité du réparateur et son articulation avec celle de l'expert dans le cadre des procédures VE
<u>Objectif</u> : Rappeler les obligations réciproques des deux professions dans le cadre des procédures VE et leurs conséquences. | <ul style="list-style-type: none">- 12h30 : Déjeuner- 14h00 : <u>Thème</u> : Les véhicules automobiles à hydrogène
<u>Objectif</u> : Appréhender cette nouvelle technologie.- 16h00 : Pause- 16h15 : <u>Thème</u> : Cas concrets
<u>Objectif</u> : Analyser au travers de différents cas concrets, les bons procédés à mettre en œuvre dans le cadre des procédures « VE ».- 17h30 : Synthèse & évaluation.- 18h00 : Fin de formation. |
|---|---|

Durée

Une journée : huit heures

Méthodes & moyens pédagogiques

Cette formation continue est réalisée par une équipe de deux formateurs qui justifient des compétences suivantes :

- La partie administrative est assurée par un formateur ayant la maîtrise de la législation du code de la route, validée par un diplôme juridique ou une expérience professionnelle dans le domaine de la formation juridique.
- La partie technique est assurée par un formateur ayant des connaissances validées par un diplôme d'expert en automobile et par une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans la profession d'expert en automobile, dont la qualification « véhicule endommagé » est en cours de validité.

La formation s'appuie notamment sur les échanges entre les participants et les formateurs (partie technique et analyse de cas concrets).

La formation a lieu dans une salle équipée d'un paper board, d'un vidéoprojecteur et d'un écran. Les formateurs animent la formation en utilisant un diaporama.

Justificatif de formation

Chaque stagiaire reçoit une attestation à l'issue de la formation, après règlement de la facture.

L'INSERR a mis en place les conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Des dispositifs pédagogiques sont élaborés et adaptés en fonction des spécificités des personnes en situation de handicap.

Contactez notre référent handicap : Monsieur OLIVIER Thierry – referent.handicap@inserr.fr – 03 86 59 90 53